

UNE LOI POUR ADAPTER LA POLITIQUE DE L'EAU AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

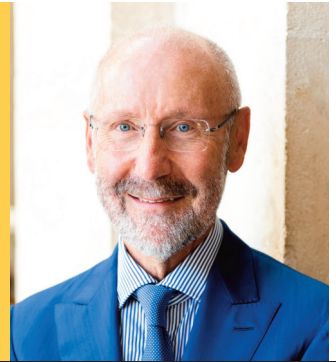
Vincent DESCŒUR

- ▶ Député LR du Cantal
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Membre du groupe d'études Eau et biodiversité



Yannick HAURY

- ▶ Député Renaissance de la Loire-Atlantique
- ▶ Membre du groupe d'études Eau et biodiversité
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire



La ressource en eau est mise en péril par le changement climatique et, si nous n'adaptions pas rapidement la politique de l'eau, les conséquences pour notre économie et notre qualité de vie pourraient être dramatiques : c'est le constat qui ressort du rapport que nous avons présenté en janvier 2024 devant la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale.

En France métropolitaine, la quantité d'eau renouvelable disponible pour la consommation humaine a baissé de 14 % entre les périodes 1990-2001 et 2002-2018, passant de 229 à 197 milliards de mètres-cubes par an, toutes les études prospectives laissent à penser que ce phénomène ira en s'aggravant dans les décennies à venir. Selon l'étude Explore 2010 du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), les précipitations pourraient diminuer de 16 à 23 % d'ici 2050, le débit moyen annuel des cours d'eau de 10 à 40 % et le niveau des nappes phréatiques de 10 à 25 %.

Nous mesurons d'ores et déjà les effets de ces évolutions : plus de 110 bassins versants connaissent des tensions structurelles, les ruptures d'approvisionnement se font plus nombreuses et plus fréquentes, les conflits d'usages se multiplient, la raréfaction de l'eau potable menace les activités humaines, qu'il s'agisse des besoins en eau potable pour la population ou de ceux des acteurs économiques.

Pour y faire face, une grande loi sur l'eau qui permette d'agir sur plusieurs fronts est nécessaire afin de mieux mesurer la ressource en eau, de réduire les consommations, de préserver la ressource, de développer le stockage de l'eau et la réutilisation des eaux usées et non conventionnelles, de lutter contre les pollutions, d'améliorer la gouvernance et le financement de la politique de l'eau.

C'est ainsi que nous proposons la mise en place d'aides financières de l'Etat, sur le modèle des primes à la rénovation énergétique, pour généraliser l'installation de compteurs d'eau intelligents et de matériel hydro-économe. Dans le but de favoriser la sobriété hydrique, il importe d'encourager les collectivités à mettre en place une tarification progressive, voire une tarification saisonnière, là où il y a un risque de pénurie d'eau en période estivale.

« une grande loi sur l'eau qui permette d'agir sur plusieurs fronts est nécessaire »

Face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes extrêmes - sécheresses d'un côté, précipitations excessives et inondations de l'autre -, notre rapport met en évidence la nécessité d'encourager la sobriété hydrique en fixant dans la loi un objectif de réduction de 10 % des prélèvements. Nous préconisons le stockage de l'eau, en favorisant une utilisation multi-usage des installations de stockage pour l'irrigation agricole mais aussi l'alimentation en eau potable, le soutien à l'étiage, voire la recharge artificielle des nappes. Cet enjeu de stockage est essentiel pour atteindre notre objectif de souveraineté alimentaire inscrit dans la loi de programmation agricole.

En matière de gouvernance, nous proposons de déroger au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux EPCI prévus par la loi NOTRe, par exemple dans les territoires de montagne, lorsque des syndicats intercommunaux ou départementaux performants fonctionnent ou pourraient être créés.

En matière de financements, enfin, notre rapport préconise entre autres de supprimer la TVA sur l'eau et l'assainissement qui est contraire au principe de « l'eau paye l'eau ». Plus largement, de nouveaux moyens sont nécessaires pour faire face au mur d'investissements auquel sont confrontées les collectivités locales pour la protection de la ressource, la rénovation des réseaux et le traitement des pollutions émergentes comme existantes. C'est la condition indispensable pour répondre aux enjeux d'adaptation de la politique de l'eau au défi climatique. ●

